



Commission des Championnats

Réunion du 27 février 2019 - PV N°26

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAINIER Christian - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

EXPLOITATION DES RESULTATS DES JOURNEES DES 23-24.02 et 25.02.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50970.1 TERRASSON PORTUGAIS - CREYSSE LEMBRAS

COUPE DU DISTRICT

N°54864.1 MUSSIDAN ST MEDARD 2 - NEUVIC ST LEON 2

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS

N°52363.1 PAYS DE L'EYRAUD 2 - E. MUSSIDAN NEUVIC

STATUTS ET REGLEMENTS

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°54886.1 PAYS BEAUMONTOIS 2 - LA BACHELLERIE

FEMININES A 8 2EME DIVISION

N°54390.1 MARSANEIX MANOIRE - LA FORCE

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule G N°53631.1 HAUTEFORT

Poule L N°53771.1 NEUVIC ST LEON 3

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°54898.1 RIBERAC

OBLIGATION DANS LE DOMAINE DES EDUCATEURS

Les clubs ci-dessous sont amendés de 20 € pour absence non excusée de l'entraîneur responsable de leur équipe (Titre IV article V alinéa 3 des Règlements Particuliers du District).

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50973.1 MARQUAY TAMNIES

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51105.1 BELVES

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4 ELITE

Poule B N°53493.1 EXCIDEUIL ST MEDARD 2

Poule F N°53599.1 VILLETTOUREIX



Commission des Championnats

Réunion du 27 février 2019 - PV N°26

DIVERS

Phase finale en D4 Promotion

Le même schéma qu'en D4 Elite sera appliqué. Les premiers de chaque poule seront classés de 1 à 6 (selon le coefficient points marqués / nombre de matchs joués) et disputeront une triangulaire le 02 juin 2019 sur le terrain des clubs classés 1 et 2. Les triangulaires opposeront 1-4-6 et 2-3-5. L'ordre des matchs sera le suivant : 1 contre 6, 4 contre 6 et 1 contre 4 pour la première et 2 contre 5, 3 contre 5 et 2 contre 3 pour la deuxième lors de matchs de 45 minutes (victoire 3 points – nul 1 point – défaite 0 point). Possibilité d'utiliser 16 joueurs sur la journée (14 max sur la feuille de match). Le premier de chaque triangulaire disputera la finale à Périgueux.

Journée Finale Critérium à 8 Seniors

Les premiers de chaque poule disputeront un mini-championnat le 16 juin à Périgueux en 3 matchs de 2 fois 15 minutes. Le premier de ce tournoi se verra gratifier du titre de champion de Critérium à 8 Seniors saison 2018/2019.